

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	42	45

**N° 239/2018**

**OBJET** : Contractualisation d'un emprunt pour le financement de l'achat d'un terrain pour un montant de 850 000€

L'an deux mille dix-huit et le 6 novembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 30 octobre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

**ETAIENT PRESENTS** :

Mesdames Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, M. Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M<sup>me</sup> Catherine MONIER donne procuration à M. Claude DIDIER, M<sup>me</sup> Danielle TENSA à M. Gilles COMBES, M. Sébastien VINCINI à M. Serge BAURENS.

**ABSENTS** : Madame Marie-Christine ARAZILS, Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée l'engagement par délibération n° 177/2017 d'acquiescer le terrain De Guibert pour les besoins du développement de l'activité économique de la CCBA.

Il présente aux membres de l'assemblée le résultat de la consultation financière engagée à cet effet auprès des établissements bancaires suivants :

- La Banque Postale
- Le Crédit Agricole
- La Caisse d'Épargne
- Le Crédit Mutuel
- La Banque Populaire

Il précise que la proposition financière de l'établissement Crédit Agricole a été jugée la plus économiquement avantageuse pour les intérêts de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**,

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A

Montant du contrat prêt relais : 850 000€

Durée du contrat : 15 ans

Objet du contrat : Financer l'achat d'un terrain

Taux d'intérêt : taux fixe de 1.45% l'an

Calcul des intérêts : 30/360

Modalité de remboursement : Annuelle

Type d'amortissement : Progressif (échéances constantes)

Date de versement des fonds : 4 mois au plus tard à la date d'édition du contrat

Frais de dossier : 850€ soit 0.10% du montant du contrat

Envoyé en préfecture le 16/11/2018

Reçu en préfecture le 16/11/2018

Affiché le



ID : 031-200068807-20181106-239\_2018-DE

Modalité de remboursement anticipé : Possible avec paiement d'une indemnité de remboursement

**Article 2 : Etendu des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS